

MOBILIER - AUTOMATES / BORNE /DISTRIBUTEURS

INTRODUCTION :

Aller chercher de l'argent, s'acheter une canette, passer un coup de fil, aller chercher de l'essence... sont des activités quotidiennes, qui ne sont pas toujours possibles pour tous.

En effet, les enfants, les personnes âgées et les personnes handicapées rencontrent régulièrement des problèmes pour ces tâches quotidiennes : un appareil trop haut, trop peu de place pour manœuvrer, pas d'espace libre en-dessous des appareils, des problèmes d'éblouissement...

LES 4 GRANDS PRINCIPES GÉNÉRAUX À RESPECTER SONT :

- **Un espace de manœuvre suffisant** pour arriver devant l'appareil et manœuvrer aisément devant celui-ci.
- **Un espace libre sous l'appareil** pour pouvoir manœuvrer et manipuler l'appareil.
- **Une hauteur et profondeur de commande suffisante** : boutons et écran tactile faciles à atteindre, écran suffisamment visible, insertion aisée de la carte.
- Mise en œuvre de l'appareil de plain-pied (pas sur un socle).

GÉNÉRALITÉS :

- **Quota : min. 1 équipement** doit être accessible.
- **Aire de rotation de 150 cm** libre de tout obstacle devant l'équipement.
- Placé sur du mobilier répondant aux critères suivants (pour que les personnes en fauteuil roulant puissent y accéder) :
 - **bord supérieur** de la tablette des équipements à 80 cm ;
 - **bord inférieur** de la tablette des équipements à 75 cm ;
 - **profondeur** du dégagement sous la tablette de 60 cm ;
 - **largeur** minimale du dégagement sous la tablette de 85 cm
 - **prolongé jusqu'au sol** afin d'être détectable à la canne.

- **Aucun siège** ne peut être fixé devant l'appareil (sauf s'il s'agit d'un siège rabattable, qui peut être utile dans certains cas et pour certaines personnes).
- Hauteur des **dispositifs à manipuler avec vision** entre 80 cm et 90 cm.
- Affichage répondant aux critères de la fiche signalétique (doit pouvoir être lu par une personne assise ; h = 120 cm)
- Un **écran orientable** devrait idéalement être prévu (s'adaptant à toutes les hauteurs de regard).
- Équipé d'une **synthèse vocale** (avec casque audio pour que les personnes déficientes visuelles puissent l'utiliser).
- **Ergot de repérage** exigé sur la touche 5 du clavier numérique (afin que les personnes déficientes visuelles puissent retrouver les autres touches autour de la touche 5).
- Touches du clavier :
 - **en relief** (afin que les personnes déficientes visuelles puissent situer les touches au toucher) ;
 - **contrastées** (afin que les personnes déficientes visuelles ayant un résidu visuel puissent situer les touches) ;
 - **bien séparées et non jointives** (afin que les personnes déficientes visuelles puissent distinguer les différentes touches).
- Présence d'un **mode d'emploi simplifié** (pour les personnes ayant des difficultés de compréhension)
- **Clavier numérique** :
 - Chiffres de 1 à 9 disposés en carré ;
 - Chiffres alignés de gauche à droite ;
 - Chiffre 5 central pourvu d'un repère en relief ;
 - Touche 0 située sous le 8 (de manière à ce que tout le monde ait les mêmes repères).

Caractéristiques indispensables :

- Quota : min. 1 équipement accessible
- À min. 50cm d'un angle rentrant
- Aire rotation 150 cm devant l'équipement
- Tablette :
 - Bord supérieur HT 80 cm
 - Bord inférieur HT 75 cm
 - Profondeur 60 cm
 - Largeur min. 85 cm
- Pas de siège fixe
- HT dispositifs à manipuler : 80-90 cm
- Écran orientable
- Synthèse vocale
- Clavier :
 - Ergot de repérage
 - Relief
 - Contraste
 - Touches non jointives
- Mode emploi simplifié
- Clavier numérique conforme
 - Chiffres en carré
 - Chiffres alignés de gauche à droite
 - Chiffre 5 central avec repère en relief
 - Chiffre 0 sous le 8



- Dégagement sous la tablette pour approche en fauteuil roulant.





✓ Claviers numériques conformes



✓ Dispositif de paiement à la bonne hauteur.

Critères spécifiques à chacun des équipements ci-dessous :

BORNES DE PAIEMENTS :

- **Quota** : là où des bornes de paiement sont prévues, 5 % (arrondis à l'unité supérieure) sont adaptés avec au minimum 1 appareil adapté.

DISTRIBUTEURS DE BILLETS :

- Hauteur des dispositifs à manipuler sur plan vertical entre 80 cm et 110 cm.
- Possibilité de **ralentir les opérations**.
- Résolution de **10 secondes pour la reprise des billets**.
- Placés sur du mobilier répondant aux critères suivants :
 - **Tablette** dépassant la face de l'appareil de 15 cm au moins et de 20 cm au plus.
 - Attention : les écrans tactiles sont interdits s'ils sont seuls à disposition.
 - **Doublage vocal** pour les personnes déficientes visuelles + prise pour le casque.

DISTRIBUTEURS DE BOISSONS/BONBONS :

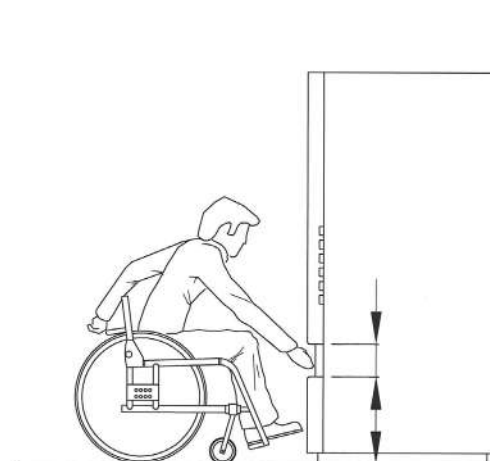
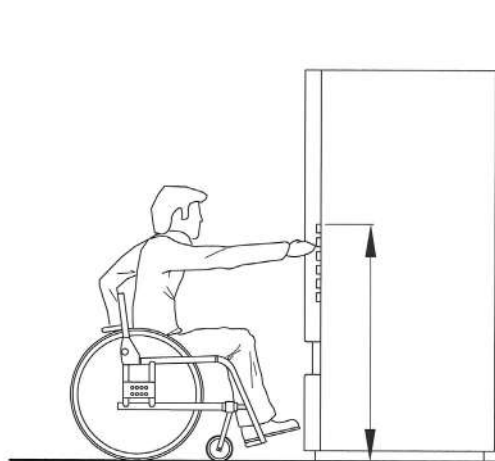
- Hauteur des **dispositifs à manipuler sur plan vertical** entre 80 cm et 110 cm.
- Fente pour l'insertion de pièces **manipulable d'une seule main**.
- Doublage de l'information écrite **en braille ou de manière sonore** (pour boutons à usage unique).

CAISSES AUTOMATIQUES - BORNES INTERACTIVES :

- Hauteur des **dispositifs à manipuler sur plan vertical** entre 80 cm et 110 cm.
- Placées sur du mobilier répondant au critère suivant :
 - **Tablette** dépassant la face de l'appareil de 15 cm au moins et de 20 cm au plus.
- Bornes interactives : attention, les écrans tactiles sont interdits s'ils sont seuls à disposition.

POMPES À ESSENCE :

- Hauteur des **dispositifs à manipuler sur plan vertical** entre 80 cm et 110 cm.



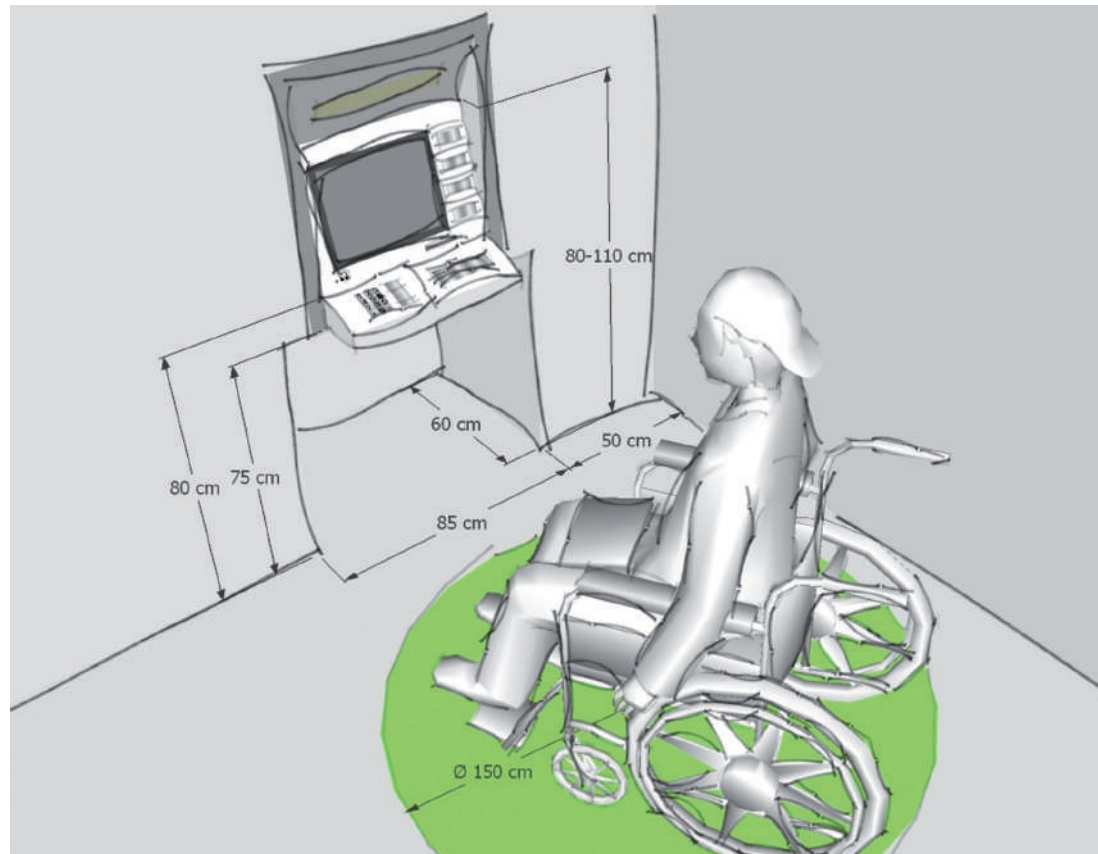
Critères spécifiques à chacun des équipements ci-dessous :

TÉLÉPHONES :

- **Quota** : là où des téléphones publics sont prévus, 5 % (arrondis à l'unité supérieure) sont adaptés avec au minimum 1 téléphone adapté.
- Hauteur des **dispositifs à manipuler sur plan vertical** entre 80 cm et 110 cm.
- Fente pour l'insertion de pièces **manipulable d'une seule main**.
- Équipés d'une **boucle à induction magnétique, amplification vocale**.
- Placés sur du mobilier répondant au critère suivant :
 - **Tablette** dépassant la face de l'appareil de 15 cm au moins et de 20 cm au plus.

TÉLÉVISEURS :

- Équipés d'un **télétexte** (pour le sous-titrage et l'audio-description).



✓ Dégagement sous la tablette pour approche en fauteuil roulant



✓ Hauteur conforme des dispositifs à manipuler